

Echanges avec M. Rabot

Voici l'article dont j'ai parlé hier soir. Pouvez-vous le transmettre également au maître d'ouvrage afin qu'il puisse donner une réponse plus claire que celle apportée à ma question sur ce sujet.

Merci pour votre aide.

Gilles Rabot.

Objet Article du Parisien du 17/06/04

Jouars-Pontchartrain

Les riverains de la N 12 se plaignent de la pollution

BEAU TEMPS rime avec pollution. Même en pleine campagne. Des habitants de Pontchartrain sont en train d'en vivre l'amère expérience. Depuis plusieurs semaines, certains d'entre eux, résidant surtout au hameau de Chennevières, se plaignent des odeurs d'échappements dans leur village. Selon eux, c'est le tunnel de la nationale 12 qui est en cause. Plus précisément, l'une des [trappes](#) de désenfumage de ce tunnel, bloquée depuis plusieurs mois. Avec le retour de la chaleur, les odeurs d'échappements des quelque 19 000 véhicules qui empruntent quotidiennement cet axe dans chaque sens, viennent empester les hameaux encaissés. « C'est devenu insupportable, râle un habitant de Chennevières, qui compte un peu plus de 400 habitants. C'est comme si on se trouvait derrière un camion ! » Françoise, elle, peste contre « les voitures qui sont en train d'asphyxier le village. Tôt le matin et quand le vent est défavorable, on reçoit ces odeurs de moteur en pleine figure. Et dire que j'ai acheté ma maison ici pour l'air pur et le silence. Mais le paradis n'a duré qu'un an... » Tout a basculé lorsque la déviation de la N 12 a vu le jour en 2001. Depuis, non seulement les odeurs d'échappements viennent régulièrement lui rappeler sa proximité avec la nationale, mais le bruit est également devenu invivable, surtout aux heures de pointe de l'été. « **Nous ne sommes pas contre la déviation** » « Le hameau a toujours été recherché pour son silence. Mais nous avons dû déchanter avec la construction du tunnel. Le bruit des camions et des motos s'entend très facilement, note Emmanuel Nunez, président de l'association Respectons l'environnement à Pontchartrain, qui compte près de 70 membres. En fait, nous sommes victimes de la conjonction de plusieurs éléments : l'encaissement des hameaux, les vents dominants, la circulation. Mais nous ne sommes pas contre la déviation. » Contactée, la DDE explique que cette trappe coulissante de trois tonnes est restée bloquée à la suite d'un problème technique, problème qui ne « remet cependant pas en cause la sécurité dans le tunnel ». Il faudra donc la réparer et, pour cela, fermer le passage pendant une ou plusieurs nuits. Les travaux pourraient être réalisés d'ici à quelques semaines.

M.G.

Le Parisien , jeudi 17 juin 2004

Réponse du maître d'ouvrage :

1) Sur les aspects nuisances olfactives :

Nous avons rencontré en 2004 une panne sur une trappe de désenfumage. Cette trappe s'ouvre automatiquement lorsqu'une opacité anormale de fumée est détectée (en cas d'incendie dans la tranchée) et elle était restée coincée en position ouverte à la suite d'un essai d'ouverture.

La réparation a demandé environ trois mois de programmation, ce qui explique sûrement les protestations de quelques riverains exposés à des retombées de gaz d'échappement.

Nous vous informons que cette panne, qui est rare, ne s'est pas reproduite depuis 2004 et que nous avons alors profité de la fermeture de la tranchée, afin de faire l'intervention, pour améliorer le dispositif: compléments d'asservissement et de sécurité sur les quatre trappes de la tranchée (démarreurs progressifs, capteur pour verrouillage en fin de course).

2) Sur les aspects nuisances sonores

On a constaté que lors de la mise en service de cette déviation (début 2001), malgré la tranchée couverte, les habitants du hameau de Chennevières se sont plaints des nuisances sonores qu'ils jugeaient très importantes.

En effet, ce hameau, situé auparavant dans une zone particulièrement calme puisque aucune infrastructure importante ne passait à proximité, s'est trouvé en présence d'une route nationale.

Des mesures complémentaires de bruit ont alors été immédiatement effectuées, et le résultat était conforme aux prévisions qui avaient été annoncées lors de l'enquête publique : les niveaux sonores, mesurés conformément à la réglementation en vigueur, étaient inférieurs au seuil imposé par la loi, c'est à dire, dans ce cas précis (zone d'ambiance préexistante modérée), 60 dB(A) de jour et 55 dB (A) de nuit. Les mesures étaient en effet comprises entre 50 et 57,5 dB (A) de jour et entre 42,5 et 49,5 dB(A) de nuit.

En conséquence, aucun aménagement complémentaire n'était donc à réaliser par l'Etat.

La situation ne pourrait pas être la même dans le cas du prolongement de l'A12 : aucun secteur situé dans une zone complètement silencieuse, comme c'était le cas pour le hameau de Chennevières, ne serait approché par le projet, même en tranchée ; la différence de bruit serait donc très nettement moins importante (on peut penser, même en l'absence de mesures de bruit réalisées pour l'instant, que les secteurs habités situés le long des tracés de l'A12 ont un niveau sonore au moins égal au niveau résultant après construction de la RN 12 au hameau de Chennevières).